

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

**20-DCM-DGS-045**

**L'AN DEUX MILLE VINGT & LE 10 JUILLET** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA  
COMMUNE A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Chantal JOVER - Thomas MICHEL - Marine DESIDERI - Cédrick GINER - Stéphanie ASCIONE - Jacques PAGANELLI - Emilie ROY - Isabelle ROGER - Eric GALIANO - Serge VENNET - Bernard PEZERY - Marina BRONDINO - Eric JOFFRE - Martine CABOT - Denis TENDIL - Laetitia ISTACE-DAVID - Armand CABRERA - Lionel RIQUELME.

**POUVOIRS** : Graziella PIRAS à Eric GALIANO ; Jean-Marc ILLICH à Jean-François PANES ; Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS ; Martine CLOPIN à Valérie RIALLAND, Bérénice BONNAL à Cécile CRISTOL GOMEZ.

**ABSENTS** : Néant.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

**DEBUT DE SEANCE** : 14h00

=====

**Monsieur Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :**

Il est rappelé que la commune adhère à l'Association des Communes Forestières du Var.

Suite au renouvellement du conseil municipal, et conformément à l'article 6 des statuts de cette association, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune.

Compte tenu du rôle et des actions que tient l'Association tant sur la forêt que sur l'énergie, il conviendra dans la mesure du possible, que les délégués de la commune possèdent des compétences complémentaires dans ces deux domaines.

Compte tenu de ce qui précède, il conviendra donc de désigner :

- Un délégué titulaire
- Et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose la candidature de :

- Jean-Marc ILLICH en tant que titulaire
- Valérie RIALLAND en tant que suppléante

➤ Avec l'accord de l'assemblée, le vote à lieu a main levée.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.**

**Sont désignés délégués de la Commune à l'Association des Communes Forestières du Var :**

**Titulaire : Jean-Marc ILLICH**  
**Suppléant : Valérie RIALLAND**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire,  
Mon: STASSINOS  
Signé par : Hélène STASSINOS  
Date : 22/07/2020  
Qualité : Maire  


**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.